

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8154
12 septembre 1967
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE D'ATEE DU 11 SEPTEMBRE 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 5102 du 21 août 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 3 juillet 1967 à 6 h 15, des éléments thais du poste de Hat Lek ont tiré sur le poste khmer de Chné-Khsach.

- Le 15 juillet 1967, une jonque à moteur thaïe violant les eaux territoriales khmères a tiré des feux d'armes automatiques sur le poste khmer de Cham Yeam.

- Le 28 juillet 1967 vers 20 heures, un détachement militaire khmer en patrouille a surpris une quinzaine d'éléments thaïlandais armés, à une dizaine de kilomètres de la frontière, au Phum Khvao, Khum Svay Chek, Srok Thmar Puok dans la province de Battambang. Après un échange de coups de feu, les intrus se sont retirés vers le territoire thaïlandais en laissant sur le terrain :

- 1 fusil MAS-36;
- 1 pistolet automatique Colt;
- 2 grenades MK2.

- Dans la même journée, vers 4 h 45, des éléments thaïlandais ont harcelé le poste khmer de la Garde provinciale implanté à 100 mètres de la frontière, au Khum Kaup, Srok Sisophon dans la province de Battambang.

- Le 29 juillet 1967, les gardes provinciaux khmers du poste de Vaing Khen, au cours d'une patrouille ont eu un accrochage avec des éléments armés venant de la Thaïlande à environ 1 kilomètre de la frontière de Poipet dans la province de Battambang.

- Le 7 août 1967 vers 11 heures, les gardes provinciaux khmers du même poste de Vaing Khen, au cours d'une patrouille ont sauté sur une mine piégée thaïlandaise à environ 2 kilomètres de la frontière, relevant du Khum Kaup, Srok Sisophon, province de Battambang.

L'explosion a blessé 4 gardes provinciaux, dont deux gravement.

- Le 14 août 1967 à 21 h 10, le poste cambodgien de Kalar, relevant du Khum de Kauk Romiet, Srok de Tmar Puok, province de Battambang, a été harcelé à coups de mortier par des éléments armés venant de la Thaïlande. La riposte énergique des défenseurs khmers a obligé les ennemis à se retirer en territoire thaïlandais.

- Le lendemain vers 7 heures, d'autres éléments thaïlandais ont de nouveau harcelé à coups de mortier le même poste. Les assaillants ont cessé leurs tirs après une riposte de feu énergique des défenseurs khmers.

- Dans la nuit du 15 au 16 août 1967 vers 0 h 50, le poste khmer de Yeang Dang Kum, relevant du Khum Soeung, Srok O Chreou, province de Battambang a été harcelé à coups de mortier et de tirs d'armes automatiques par une bande d'éléments armés venant de Thaïlande. Devant la riposte énergique des défenseurs khmers, l'ennemi a dû se retirer 15 minutes plus tard vers le territoire thaïlandais.

L'accrochage a entraîné du côté cambodgien, des dégâts et pertes suivantes :

- en personnel : 2 villageois blessés;
- en animaux : 2 buffles tués et 4 boeufs gravement blessés;
- en matériel : la toiture d'une maison partiellement endommagée.

- Dans la nuit du 21 au 22 août vers 23 h 45, le Phum Khmer de Kauk Prich, situé à 8 kilomètres de la frontière, relevant du Khum Kauk Romiet, Srok Tmar Puok, province de Battambang, a été harcelé à coups de mortier et par des tirs d'armes automatiques de la part des éléments thaïlandais. La riposte des défenseurs khmers a obligé les assaillants à se replier.

Poursuivis par les forces nationales de défense khmères, un accrochage s'ensuivit à 4 kilomètres à l'ouest du Phum précité durant une quinzaine de minutes à l'issue duquel l'ennemi se retire complètement vers le territoire thaïlandais.

- Le 23 août 1967 vers 6 h 30, un poste de la garde provinciale khmère, situé à 3 kilomètres au sud-est de Foipet, dans la province de Battambang, a été intentionnellement harcelé par des éléments des forces armées thaïlandaises évalués à une soixantaine d'hommes utilisant des armes automatiques et des lance-grenades.

Pendant l'attaque, les éléments thaïlandais auraient été renforcés par des hommes évalués à une compagnie.

Au cours de cette violente attaque délibérée des Thaïlandais, un membre de la garde provinciale khmère a été grièvement blessé.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une vive protestation contre ces nouveaux actes criminels d'agression de la part des éléments thaïlandais et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande qu'il mette fin sans délai à ces actes de provocation armée sur le territoire khmer.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent adjoint
du Cambodge,

Chargé d'affaires, a.i.

(Signé) OR KOSALAK

